

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**AGF Belgium lance un nouveau fonds structuré :
« Golden Short »
Un placement précieux...**

Bruxelles, le 30 mai 2007 – AGF Belgium lance « **Golden Short** », un fonds structuré d'une durée de maximum 3 ans **offrant un potentiel de 10%*** et dont le rendement est lié à l'évolution de 3 indices boursiers :

- le Dow Jones Basic Resources Index,
- le Dow Jones Oil & Gas Index,
- le Dow Jones Euro Stoxx Select Dividend 30.

Ce fonds offre un potentiel de rendement annuel élevé à court terme avec une prise de risque limitée. La période de souscription est fixée du 4 juin 2007 au 9 juillet 2007.

« Golden Short » : le contexte

Golden Short est le 10^{ème} fonds de type 'Short' lancé par AGF Belgium. Par type 'Short', nous entendons un fonds structuré à court terme, avec une forte probabilité de remboursement anticipé et dont le rendement élevé est lié à l'évolution d'un ou de plusieurs indices boursiers. Cette structure répond aux attentes des clients des courtiers professionnels indépendants, réseau de distribution exclusif d'AGF Belgium, et aux principes de base de notre gamme **Short** :

1. **un choix "best of" d'indices offrant du potentiel à court terme** : les perspectives boursières des indices choisis ainsi que l'optimisation de la structure pour le client.
2. **un risque raisonnable pour une perspective de gain supérieure** : une certaine prise de risque par le client offrant un potentiel de gain en ligne avec celle-ci.

Short est déjà une longue success story :

- **Short 1-2-3** a distribué **9%** après 1 an,
- **Short** a distribué **10%** après 1 an,
- **Short 2-3-4** a distribué **14%** après 2 ans,
- **Pure Short** a distribué **10%** après 1 an,
- **Sweatshort** a distribué **8%** après 1 an,
- **Short+** devrait très probablement distribuer **11,1%** en juillet 2007.

*10% + 1,1% après 1 an, 20% après 2 ans soit 9,54% par an,...

« Golden Short » : un contexte financier propice

AGF Belgium a mis au point **Golden Short**, un nouveau produit de la gamme 'Short' qui se veut sans cesse innovante. Nous avons associé les indices boursiers suivants :

- le **Dow Jones Basic Resources**, reprenant les principales sociétés paneuropéennes investissant dans les matières premières,
- le **Dow Jones Oil & Gas**, regroupant les principales sociétés pétrolières paneuropéennes,
- et le **Dow Jones Euro Stoxx Select Dividend 30** composé de 30 grandes capitalisations boursières de la zone euro offrant les plus hauts rendements.

L'objectif est d'obtenir 10% de hausse d'un de ces 3 indices moyennant une prise de risque modérée.

Golden Short, un fonds qui vaut son pesant d'or...

En 2000-2002, les 3 indices boursiers ont bien résisté à la chute des marchés. Stable depuis 2000, l'indice DJ Oil & Gas devrait offrir des perspectives à la hausse. Depuis 2003, les indices DJ Basic Resources et DJ Euro Stoxx Select Dividend 30 ont pleinement profité de la croissance économique et du rebond des marchés.

Les actions minières ont un profil de hausse généralement plus long que le marché boursier classique. Le DJ Basic Resources devrait donc encore offrir un potentiel important.

Golden Short en détail...

« **Golden Short** » est un fonds au profil de performance simple et avantageux : chaque année, aux dates d'observation prévues, les 3 indices boursiers sont comparés à leur valeur de départ.

Après 1 an

- > Si la valeur d'un des 3 indices atteint minimum 110% de sa valeur de départ, le client reçoit un montant correspondant à **110%** de son investissement net auquel s'ajoute un **extra de 1,1%** afin de lui restituer l'équivalent de la taxe d'abonnement prélevée par le fisc.
- > Dans les autres cas, son investissement repart pour une période d'un an.

Après 2 ans

- > Si la valeur d'un des 3 indices atteint minimum 110% de sa valeur de départ, le client reçoit un montant correspondant à **120%** de son investissement net.
- > Dans les autres cas, son investissement repart pour une nouvelle période d'un an.

Après 3 ans

- > Les valeurs des 3 indices sont supérieures à 80% de leur valeur de départ,
 - ⇒ si la valeur d'un des 3 indices atteint minimum 110% de sa valeur de départ, le client reçoit un montant correspondant à **130%** de son investissement net.
 - ⇒ si la valeur d'aucun des 3 indices n'a atteint 110% de sa valeur de départ, le client reçoit un montant correspondant à 100% de son investissement net.
- > La valeur d'un des 3 indices est inférieure à 80% de sa valeur de départ, le client reçoit 100% de son investissement net diminué de la performance la moins élevée des 3 indices.

Golden Short est un contrat d'assurance de la branche 23 (classe de risque 1 sur une échelle croissante de 0 à 6) commercialisé par **AGF Belgium Insurance** et lié au fonds d'investissement JE00B1W6QJ38. La politique d'investissement et l'objectif du fonds sont décrits dans la "Fiche info financière".

Droits d'entrée (fonction du versement) et frais en cas de sortie avant l'échéance: consultez votre courtier.

Le preneur d'assurance supporte entièrement le risque financier.

Contact presse

Thierry CONSTANT - 02/214 65 96 – thierry.constant@agf.be

AGF Belgium (Allianz Group) est l'un des acteurs importants du marché belge de l'assurance IARD et Vie (Prévoyance et Placements). Par le seul canal du courtage, AGF Belgium offre un éventail complet de services à une clientèle de particuliers, d'indépendants, de PME et de grandes entreprises. Elle emploie plus de 1.100 personnes en Belgique et est une filiale d'Allianz, leader mondial de l'assurance et de la gestion d'actifs.

Réserve :

Certains des énoncés contenus dans le présent document peuvent être de nature prospective et fondés sur les hypothèses et les points de vue actuels de la Direction de la Société. Ces énoncés impliquent des risques et des incertitudes, connus et inconnus, qui peuvent causer des écarts importants entre les résultats, les performances ou les événements qui y sont invoqués, explicitement ou implicitement, et les résultats, les performances ou les événements réels. Une déclaration peut être de nature prospectif par nature ou le caractère prospectif peut résulter du contexte de la déclaration. En plus, les déclarations de caractère prospectif se caractérisent par l'emploi de terme comme " peut ", " va ", " devrait ", " s'attend à ", " projette ", " envisage ", " anticipe ", " évalue ", " estime ", " prévoit ", " potentiel ", ou " continue ", ou par l'emploi de termes similaires. Les résultats, performances ou événements prospectifs peuvent s'écarter sensiblement des résultats réels en raison, notamment (i) de la conjoncture économique générale, et en particulier de la conjoncture économique prévalant dans les principaux domaines d'activités du groupe Allianz et sur les principaux marchés où intervient la Société, (ii) des performances de marchés financiers, y compris des marchés émergents, (iii) de la fréquence et de la gravité des sinistres assurés, (iv) des taux de mortalité et de morbidité, (v) du taux de conservation des affaires, (vi) de l'évolution des taux d'intérêt, (vii) des taux de change, notamment du taux de change EUR/USD, (viii) de la concurrence, (ix) des changements des législations et des réglementations, y compris pour ce qui a trait à la convergence monétaire ou à l'Union Monétaire Européenne, (x) des changements intervenants dans les politiques des Banques Centrales et/ou des Gouvernements étrangers (xi) des effets des acquisitions (par exemple de la Dresdner Bank AG) et de leur intégration et (xii) des facteurs généraux ayant une incidence sur la concurrence, que ce soit sur le plan local, régional, national et/ou mondial. Beaucoup de ces facteurs seraient d'autant plus susceptibles de survenir, et éventuellement de manière accrue, suite aux événements du 11 septembre 2001 et à leurs conséquences.

Les questions abordées dans le présent document peuvent en outre impliquer des risques et des incertitudes dont la société Allianz SE est régulièrement amenée à faire état dans les documents qu'elle soumet à la Securities and Exchange Commission. La société Allianz SE n'est pas obligée de mettre à jour les informations prospectives contenues dans le présent document.